



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, le 7 juillet 2015 à 19h30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Qc) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les trois (3) demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **Nature et effet** : permettre un bâtiment principal d'une hauteur de 11,70 mètres alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 11 mètres;

Permettre un bâtiment principal de trois (3) étages alors que le règlement prescrit une hauteur maximale de deux (2) étages;

Permettre une élévation du rez-de-chaussée sur la façade principale de 3,20 mètres et le rehaussement du terrain aux abords des fondations alors que le règlement prescrit une élévation du niveau du rez-de-chaussée en façade principale d'un maximum de 2 mètres et n'autorise pas le rehaussement du terrain aux abords des fondations.

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 239 430 / 968, rue des Bleuets

2. **Nature et effet** : permettre l'empiètement d'un garage privé détaché en cour avant alors que le règlement n'autorise pas l'implantation d'un garage privé détaché dans la cour avant.

Désignation de l'immeuble :

Lot 2 991 508 / 1577, rue James-Guitet

3. **Nature et effet** : permettre l'empiètement de la piscine creusée de 4,42 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors que le règlement interdit toute construction, tout ouvrage et tous les travaux dans la rive.

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 389 247 / 2363, rue Bastien

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Val-David, le 17 juin 2015
Bernard Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier